

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

ARRETE N° 198/17

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux
Service Déplacements**

Le Maire de la Ville de Haguenau,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,
Vu l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,
Vu l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,
Vu la demande de l'entreprise SIGNAUX GIROD ALSACE 1, rue de Marienthal 67240 BISCHWILLER,
Considérant l'incidence sur la circulation et le stationnement de travaux de mise en place de signalisation horizontale et verticale

ARRÊTE

Article 1^{er} : La route de **FORSTHEIM** est rétrécie et la circulation est perturbée, selon les besoins du chantier et selon l'avancement du chantier quand grande emprise, entre le **n°68, route de FORSTHEIM** et le **chemin RITTERGASSE**

DU LUNDI 17 JUILLET AU VENDREDI 11 AOUT 2017

Article 2 : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge du demandeur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 05 juillet 2017

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Carpostal

Mairie de Haguenau :

- Direction de la Construction et du Patrimoine
- Direction des Interventions et du Cadre de Vie
- Service des affaires juridiques
- Service sécurité, police municipale
- Service des ordures ménagères
- Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS

André ERBS
VILLE DE HAGUENAU
Signature numérique SN=S4853002, CN=MAIRIE DE
HAGUENAU, OU=0002 21670180500014